

**Compte rendu sommaire
de la réunion du Conseil Municipal du 28 Février 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 23 Mars 2019

PRÉSENTS : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe, GAUTRON Julien, GROLLEAU Magalie, BENIT Julien, COULAIS Jérôme, MAUME Simone, PUAUD Hélène, RENO Paule, SOULARD Anne-Lise, TETRAULT Maryse

EXCUSÉS : BRIENS Guillaume, DASSOT Maryline

Secrétaire de séance : Hélène PUAUD

Nombre de conseillers : En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Au cours de sa séance du 28 Mars 2019, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Madame Hélène PUAUD,
- approuvé le compte rendu de la réunion du 28 Février 2019,
- accepté d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

7b – Groupe scolaire et accueil périscolaire – Actualisation et mise à jour de l'autorisation de programmes et crédits de paiement (AP-CP)

7c – Groupe scolaire et accueil périscolaire – Convention à passer avec Vendée Eau pour le raccordement à l'eau potable

7d - Ecole Jeanne d'Arc - Demande de subvention pour un voyage scolaire

1. Lotissement « Le vallon de la Charbonnière » :

- **Avenant n° 1 à la Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage déterminant la rémunération définitive**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'avant-projet définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élevant à 329 150.57 € HT pour la première tranche,
- Donne l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'élevant à 14 811.78 € HT,
- Autorise le lancement de la phase DCE et la consultation pour les marchés de travaux,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises.

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget annexe Lotissement « le Vallon de la Charbonnière ».

2. Approbation du Compte de Gestion 2018 du Budget Principal et du budget annexe « La Croix Rambaud »

- Le Conseil Municipal a déclaré à l'unanimité que les comptes de gestion du Budget Principal et du budget annexe (Lotissement la Croix Rambaud) dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3. Approbation du Compte Administratif 2018 du Budget Principal et du budget annexe « La Croix Rambaud »

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du Budget Principal qui présente :
 - ✓ un excédent de fonctionnement de 234 507.90 € propre à l'exercice 2018,
 - ✓ un déficit d'investissement de 257 040.34 € propre à l'exercice 2018,

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Lotissement la Croix Rambaud qui présente :
 - ✓ un déficit d'investissement de 95 313.75 € propre à l'exercice 2018,

4. Affectation du résultat 2018

- Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité l'affectation définitive des résultats de l'Exercice 2018 comme suit :

I - BUDGET PRINCIPAL

Art 002 :	Report en Section de Fonctionnement (recettes)	196 621.80 €
Art 1068 :	Affectation à la Section d'Investissement	200 000.00 €
Art 001 :	Solde d'exécution négatif reporté	314 268.67 €

II - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CROIX RAMBAUD

Art 001 :	Solde d'exécution négatif reporté	95 313.75 €
-----------	-----------------------------------	-------------

5. Présentation et vote du Budget Primitif 2019 du Budget Principal et des budgets annexe Lotissement « La Croix Rambaud » et Lotissement « Le Vallon de la Charbonnière »

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité, le Budget Principal 2019 de la Commune de la Réorthe qui s'équilibre à :

↓ Section de Fonctionnement	939 036.80 €
↓ Section d'Investissement	3 422 945.27 €

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Budget Principal 2019 du budget annexe du Lotissement la Croix Rambaud qui s'équilibre à :

↓ Section de Fonctionnement	84 740.25 €
↓ Section d'Investissement	84 739.25 €

- Adopte définitivement le Budget Principal 2019 du budget annexe du Lotissement le Vallon de la Charbonnière qui s'équilibre à :

↓ Section de Fonctionnement	467 912.00 €
↓ Section d'Investissement	467 911.00 €

- Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de reprendre les résultats définitifs de l'Exercice 2018 pour le Budget Principal et le Budget annexe Lotissement la Croix Rambaud,
- Le Conseil Municipal a arrêté à l'unanimité le produit de l'emprunt nécessaire à l'équilibre des budgets :
 - ↓ Budget Principal : 329 635.58 Euros à l'article 1641 « Emprunts en euros »
 - ↓ Budget annexe le Vallon de la Charbonnière : 372 598.00 Euros à l'article 1641

6. Vote des taux d'imposition 2019

- Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, l'augmentation de 1 % des taux d'imposition pour 2019, soit :
 - ↓ Taxe d'Habitation 16,07 %
 - ↓ Taxe Foncière (Bâti) 15,23 %
 - ↓ Taxe Foncière (Non bâti) 46.77 %

7. Détermination du coût horaire moyen pour les travaux en régie sur l'exercice 2019

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté le calcul d'un coût horaire moyen dans le cadre des travaux en régie et arrêté le coût horaire moyen du personnel, pour 2019, à 18 € 36.

7b. Construction d'un groupe scolaire et périscolaire :

➤ Actualisation et mise à jour de l'autorisation de programmes et crédits de paiement (APCP)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a autorisé l'actualisation et le vote de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n° AP18-1 intitulée « Construction d'un groupe scolaire et périscolaire »,
- a décidé d'ouvrir les Crédits de Paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2019)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2019) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2019 (2)	Restes à financer de l'exercice 2020	Restes à financer (exercices au-delà de 2020)
AP 18-1	2 335 888.00	38 905.00	2 374 793.00	551 649.64	1 823 143.00	0.00	0.00

7c Groupe scolaire et accueil périscolaire :

➤ Convention à passer avec Vendée Eau pour le raccordement à l'eau potable

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la passation d'une convention n° 09.008.2019 relative aux modalités techniques et financières pour la réalisation d'une extension du réseau eau potable dans le cadre des travaux du nouveau groupe scolaire et accueil périscolaire, pour un montant de participation provisoire de la commune qui s'élève à 3 179.46 € HT,
- donne l'autorisation au Maire pour signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

7d – Ecole privée Jeanne d'Arc :

➤ Demande de subvention pour un voyage scolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention de 665 € à l'OGEC de l'école privée Jeanne d'Arc.

8. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés.

Fait à la Réorthe, le 4 Avril 2019

Le Maire, Jean-Claude AUVINET

